



JEUDI 07 MAI 2020



RÉOUVERTURE POST CONFINEMENT

EN APPLICATION DES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES, LA COMMUNE DE MEGÈVE PRÉPARE
LA RÉOUVERTURE DE SES SERVICES DE GARDE EN CRÈCHE ET PÉRISCOLAIRE
ET DE SA RESTAURATION SCOLAIRE À COMPTER DU MARDI 12 MAI SI LES CONDITIONS
SANITAIRES NATIONALES LE PERMETTENT.

Les enfants de personnel soignant et enseignants seront accueillis à compter du 11 mai dans les établissements respectifs, le repas est à fournir par la famille.

La commune mettra à la disposition des agents municipaux la protection nécessaire en masques, adaptera ses services en fonction des décisions de l'Education Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection Maternelle Infantile.

Depuis le 4 mai, les agents municipaux nettoient les locaux selon le protocole sanitaire national. Une signalétique extérieure et intérieure et des marquages au sol sont mis en place pour rappeler et faciliter les gestes barrières. L'aménagement des locaux et des réfectoires est également repensé pour appliquer la distanciation physique entre les élèves. Les salles de vie des enfants sont épurées et les jouets sont minutieusement choisis pour la journée. Plus généralement, il s'agit de réétudier les flux d'entrée et de sortie des élèves, des enfants et des personnels.

La commune a doté ses établissements en savon, produits désinfectants et gel hydro alcoolique.

Des affichettes et documents adaptés aux enfants seront distribués pour rappeler les gestes barrières. Les établissements seront ouverts dans le strict respect du protocole sanitaire national.

ACCUEIL ESPACE ENFANCE

Ouvert les lundis, mardis, jeudis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mercredi uniquement le matin de 8h00 à 12h00.

Toutes les réservations au périscolaire, en restauration scolaire ont été supprimées jusqu'à la fin de l'année scolaire. À compter du 5 mai 2020 il est important que les familles qui souhaitent inscrire leur enfant en garderie école ou en restauration en fassent la demande via le portail famille ou auprès de l'Espace Enfance à partir du moment où elles connaîtront le jour d'accueil de leur enfant à l'école.

DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE

Les portails de l'école seront ouverts le matin et le soir pour l'arrivée et le départ des élèves.

Une circulation spécifique et détaillée sera communiquée par le Directeur d'école, avec des entrées distinctes et nominatives par classe. Chaque classe a son propre parcours (entrée, escaliers, sanitaires). La fréquence des nettoyages est renforcée avec une désinfection régulière des sanitaires au cours de la journée de classe.

L'accueil du matin à l'école se fera à partir de 8h15. Les enfants devront se rendre directement dans leur classe. Selon le protocole en vigueur, les parents doivent déposer leur enfant à l'entrée de l'école auprès de l'adulte présent à l'accueil, ils ne doivent pas rester devant l'école et respecter les files d'attente au besoin. Il est conseillé aux parents d'en parler avec les enfants avant le retour à l'école.

Possibilité d'une **classe annexe** prise en charge par les animatrices avec des activités complémentaires à la continuité éducative avec un maximum de 15 élèves.

Le périscolaire du soir sera organisé de 16h30 à 18h00, avec des accueils différenciés entre maternelles et élémentaires : 15 enfants maximum seront accueillis par salle dans chaque bâtiment dédié afin de limiter le brassage des élèves. Des aménagements sont mis en œuvre pour assurer les conditions optimales de sécurité, tout en proposant des activités éducatives et récréatives de qualité.

Le transport scolaire est en attente de réponse. Un sondage est en cours auprès des familles pour une éventuelle mise en place à partir du mardi 12 mai.

L'accueil périscolaire du mercredi se fera de 8h00 à 18h00 en journée ou demi-journée dans la salle du périscolaire de la maternelle avec 15 enfants maximum. Un repas et un goûter seront fournis. Les conditions d'accueil seront les mêmes que pendant le temps de classe. Aucun adulte ne sera présent dans la salle et respect des règles de distanciation dans l'accueil vestiaires.

Pour des raisons d'hygiène et afin de limiter l'utilisation du plastique à usage unique, il est demandé aux parents d'apporter une gourde personnelle au nom de leur enfant.

La restauration scolaire sera organisée en fonction du protocole sanitaire.

Le mardi 12, jeudi 14 et vendredi 15 mai :

- pour les élémentaires : les repas seront consommés en classe au bureau de l'élève ou dans la cour de récréation en fonction de la météo et par classe afin de limiter les flux d'élèves et d'éviter les croisements
- pour les maternelles : les repas seront servis dans leur restaurant.

Le repas sera froid, préparé et livré à l'école par le service restauration pour ceux qui le souhaitent. L'inscription est obligatoire sur le portail famille. Sinon un pique-nique peut être fourni par la famille et dans ce cas il n'y aura pas d'inscription. Les enfants porteurs d'un PAI doivent obligatoirement apporter leur repas.

Pour des raisons d'hygiène et afin de limiter l'utilisation du plastique à usage unique, il est demandé aux parents d'apporter une gourde personnelle au nom de leur enfant.

Des sorties en récréation sur le temps de pause méridienne seront organisées et chaque classe aura sa propre cour.

À partir du lundi 18 mai, les repas se feront en salle de réfectoire (en maternelle et à la Fondation Morand Allard pour les élémentaires). **L'inscription sera à faire jusqu'au 29 mai avec un engagement pour les 2 semaines restantes de mai.**

Les enfants seront conduits par classe dans leur restaurant scolaire avec une animatrice référente, le repas sera servi à table pour les maternelles et sous forme de self pour les élémentaires.

Un parcours distancé est prévu à l'arrivée au restaurant pour le respect des gestes barrières, une seule entrée au réfectoire avec un sens de circulation, un distributeur de gel hydro alcoolique est prévu à chaque entrée et la salle de repas est mise en situation de distanciation.

Au passage au self, les agents de service fourniront le plateau, le verre, les couverts et le pain, l'enfant ne prendra que son entrée, son plat chaud et son dessert. Les brocs d'eau seront servis uniquement par les adultes, rien sur table.

Les règles de service et de débarrassage seront communiquées aux enfants.

À la fin du repas, les enfants seront reconduits en empruntant une sortie unique.

Pour la période de juin, un appel à inscription sera demandé en fonction des conditions d'accueil prévus dans l'établissement scolaire.

Les services mettent en place des mesures sanitaires renforcées pour garantir la sécurité des enfants et éviter une hausse de la contagion et faire face à cette situation inédite.

DANS LE CADRE DE LA CRÈCHE

Deux lieux d'accueil sont prévus dans un 1er temps, allée des Lutins avec le groupe des Bouts au rez de chaussée de La Grande Crèche et dans la nouvelle structure d'accueil Les p'tites Frimousses.

Des règles strictes sanitaires ont été définies avec des protocoles adaptés à chaque situation afin de garantir le respect des normes sanitaires.

L'organisation des journées d'accueil va être bousculée mais sera sous contrôle et préservera toujours le bien-être des enfants.

L'accueil est prévu pour 10 enfants maximum par groupe. A l'arrivée dans l'établissement, la circulation des familles se fera par l'entrée principale des structures avec une sortie distincte sans croisement possible. Un contrôle de la température des professionnelles, parents et enfants sera effectué. Chaque structure aura sa propre aire de jeux qui sera désinfectée après le passage des enfants.

Les vestiaires des professionnelles petite enfance seront individualisés et les animatrices porteront une tenue tunique blouse qui sera lavée sur place avec port du masque obligatoire. Le traitement du linge se fera en interne avec un lavage à 60° et lessive désinfectante. Les jeux utilisés seront désinfectés chaque jour puis rincés au lave-vaisselle à 70 °C.

En fonction de l'évolution de la pandémie et des préconisations, le service petite enfance s'adaptera selon le strict respect des règles sanitaires et des besoins d'accueil et communiquera au fur et à mesure les informations nécessaires en vue d'une évolution progressive et montée en charge des effectifs d'accueil.

Une commission exceptionnelle est déjà fixée au mardi 26 mai pour les souhaits d'accueil à compter de juin 2020.



CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 00 (appel gratuit)

